

Jean-Baptiste André Godin au ministre des Finances, 29 juin 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 2 p. (267r, 268r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au ministre des Finances, 29 juin 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48488>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [29 juin 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Say, Léon \(1826-1896\)](#)

Lieu de destination Paris

Description

Résumé Sur la recherche de minerais dans la Nièvre. Godin explique au ministre qu'il a écrit le 26 avril 1875 au préfet de la Nièvre pour acquérir un terrain de l'État. Il demande au ministre s'il est utile, pour conclure la vente, qu'il obtienne la renonciation des intéressés au droit de préemption.

Notes

- Destinataire : Léon Say (1816-1896) est ministre de l'Économie et des Finances du gouvernement français de mars 1875 à mai 1877.
- La lettre est signée « Godin | Député de l'Aisne ».

Mots-clés

[Information](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 29 Juin 75

Monsieur le Ministre
des Finances.

Monsieur le Ministre,

Le 26 avril dernier, j'ai demandé
à M. le Grefet de la Mairie d'acquérir
une parcelle de terrain appartenant à
l'Etat, depuis longtemps abusée.

L'administration m'avait fait
espérer que cette affaire ne présenterait
aucune difficulté; mais les formalités
exigées par la loi ont entraîné des
délais qui m'auraient empêché de
faire cette demande, si je l'eusse
proposée.

Je veux de chercher à les abréger
en obtenant de tous les intéressés un
droit de préemption leur renonciation
à ce droit. Le certificat ci-joint vous

le prouvera.

Je vous prie, Monsieur le Ministre et cher collègue, de me dire si, en vertu de cette renonciation, l'acte indispensable à mon entrée en possession ne peut pas être pris, ou si je dois renoncer aux effets que j'ai faits et me pourvoir à un autre terrain.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et cher collègue, l'adhérence de mon dévouement.

Gadimy
M.

Député de l'Aisne.